

## Association «Harmonie Danse»

<http://www.harmonie-danse.fr> [facebook.com/harmoniedanse56](https://www.facebook.com/harmoniedanse56)

### HORAIRES DES COURS - Année 2023/2024\*

▶ LUNDI :		
N°1	18h-19h :	ELEMENTAIRE 3 JAZZ => 12 ans (enfants nés en 2011)
N°2	19h-20h15 :	CONTEMPORAIN => Adultes
▶ MERCREDI :		
N°3	10h30-11h30 :	PREPARATOIRE JAZZ => 8/9 ans (enfants nés en 2014/2015)
N°4	11h30-12h30 :	INITIATION 1 => 6 ans (enfants nés en 2017)
N°5	13h30-14h30 :	INITIATION 2 => 7 ans (enfants nés en 2016)
N°6	14h30-15h30 :	ELEMENTAIRE 1 et 2 JAZZ => 10/11 ans (enfants nés en 2012/2013)
N°7	15h30-16h45 :	INTERMEDIAIRE 1 JAZZ & CONTEMPORAIN => 13/14 ans (enfants nés en 2009/2010)
▶ JEUDI : CLASSIQUE		
N°8	17h-18h :	PREPARATOIRE Classique 1 => 8/10 ans (enfants nés en 2015/2014/2013)
N°9	18h-19h15 :	ELEMENTAIRE Classique 2 => 11/13 ans (enfants nés en 2012/2011/2010)
N°10	19h15-20h30 :	INTERMEDIAIRE Classique 3* => à partir de 13 ans et + (*nés à partir de 2010/élèves ayant fait au moins 1 année de classique)
N°11	20h30-21h30 :	RENFORCEMENT MUSCULAIRE A LA DANSE/TRAVAIL DE SOUPLESSE Ouvert à tous dès 12 ans (enfants nés en 2011 et avant)
# sous réserve de disponibilité de la salle et du nombre d'inscriptions #		
▶ SAMEDI :		
N°12	10h30-11h15 :	EVEIL => 4/5 ans (enfants nés en 2019/2018) Nouveau pour les 4 ans !
N°13	11h15-12h30 :	INTERMEDIAIRE 2 JAZZ & CONTEMPORAIN → 15/16 ans (enfants nés en 2007/2008)
N°14	13h15-14h45 :	AVANCÉ CONTEMPORAIN => A partir de 17 ans (enfants nés en 2006 et avant)
HIP-HOP		
N°15	15h-16h15 :	HIP-HOP n°1 => à partir de 13 ans (enfants nés en 2010 et avant)
N°16	16h15-17h15 :	HIP-HOP n°2 => 10/12 ans (enfants nés en 2011/2012/2013)

Eveil, Initiation, Jazz et Contemporain : Alexandra KERIHUEL-CHEVALLIER

Classique : Nolwenn JAN

Hip-Hop : Estebann JOUNOT



\*Les cours pourront être modifiés selon les inscriptions, les possibilités de salle et/ou décisions des Professeurs

>> Reprise des Cours le Lundi 11 Septembre 2023 <<



L'inscription avec le dossier complet sera à rendre

=> le vendredi 1er Septembre lors de l'AG (20h30)

=> ou le samedi 02 Septembre lors du Forum des Associations (14h/18h)

Pensez à vous munir de :

- 1) la Fiche d'inscription Famille (remise sur place)
- 2) la Cotisation
- 3) 1 enveloppe timbrée avec nom, prénom et adresse postale ou adresse mail
- 4) Attestation parentale à la pratique de la danse pour les mineurs ou Certificat médical pour les majeurs (valable 3 ans)



les documents sont aussi téléchargeables sur le site : <http://www.harmonie-danse.fr>

\*\*Essai possible avec 1 chèque de 10 € ; ce chèque sera rendu si l'enfant effectue le cours d'essai – dans le cas contraire, le chèque sera encaissé.

## Harmonie Danse/Grand-Champ - REGLEMENT INTERIEUR *A conserver*

Les cours sont dispensés dans la salle de danse de l'Espace 2000, route de Plumergat à Grand-Champ.

SECURITE : Espace 2000 – 02 97 61 40 43 / Mairie : 02 97 66 77 11

\*\*\*\*

→ **ARTICLE 1** : L'Association HARMONIE DANSE dispense ses cours pendant les périodes scolaires. L'adhésion correspond donc à cette période.

→ **ARTICLE 2** : Conformément à la loi, un enfant ou un adulte ne pourra commencer l'année ni la poursuivre uniquement sur présentation d'un certificat médical signé par un médecin ou attestation sur l'honneur pour les mineurs – voir modèle ci-joint - à remettre en même temps que la fiche d'inscription et le règlement.

→ **ARTICLE 3** : Avant chaque cours, toute personne déposant un élève devra s'assurer de la présence effective du professeur. A défaut, l'Association décline toute responsabilité en cas d'accident survenant avant ou après les cours.

**ATTENTION** : LA COTISATION CONCERNE UNE ANNEE GLOBALE **TOUTE ANNEE ENTAMEE EST DUE INTEGRALEMENT**

→ **ARTICLE 4** : La cotisation annuelle est fixée pour la période de septembre à juin.

Le(s) chèques sont à remettre en une seule fois à l'inscription au plus tard le 15 OCTOBRE dernier délai pour encaissement à chaque échéance ; le paiement en espèces se fait également en une fois.

En cas de non-respect de ce délai, l'élève pourra se voir refuser l'accès au cours.

→ **ARTICLE 5** : Les absences, même répétées, ne seront pas remboursées. En cas d'absence prolongée de l'élève en cours de trimestre, seules les demandes justifiées seront prises en compte pour un remboursement partiel (certificat médical pour arrêt d'au moins 3 mois, déménagement...). Pour abandon ou problème médical, merci de prévenir un membre de l'Association ou le professeur. Pas de remboursement en cas d'arrêt des cours pour des raisons indépendantes de l'Association (arrêt municipal, préfectoral, catastrophes naturelles, incendie, attentat, pandémie, épidémie...). Les cotisations encaissées ne seront pas remboursées.

### COURS

→ **ARTICLE 6** : Le professeur ne doit pas être dérangé durant les cours.

→ **ARTICLE 7** : L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des effets laissés dans les vestiaires.

→ **ARTICLE 8** : Le professeur définit les besoins en matière de tenue.

### SPECTACLE DE DANSE

→ **ARTICLE 9** : Il est impératif que les élèves soient présents à tous les cours à partir du mois d'avril, période de préparation du spectacle, du choix des costumes...

### CONTACTS :

Présidente :

Céline DUPONT – 06 62 35 85 34

Professeurs :

Eveil, Initiation, Jazz, Contemporain : Alexandra KERIHUEL-CHEVALLIER - 06 95 20 93 99

Hip-Hop : Estebann JOUNOT – 07 82 88 74 32

Classique : Nolwenn JAN – 06 84 80 21 25

### IMPORTANT :

▶ Reprise des cours : lundi 11 Septembre 2023

▶ Les cours peuvent être modifiés selon les inscriptions et/ou décisions des Professeurs.

▶ **Il est vivement conseillé de rendre le dossier d'inscription complet directement sur place à l'issue de l'AG du 1<sup>er</sup> Septembre ou au Forum du 02 Septembre 2023 :**

▶ (Fiche d'inscription Famille + Cotisation + Attestation parentale pour la pratique de la danse + enveloppe timbrée portant nom, prénom et adresse ou adresse mail).

▶ Essai possible avec 1 chèque de 10 € ; ce chèque sera rendu si l'enfant effectue le cours d'essai – dans le cas contraire, le chèque sera encaissé.